

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du Mercredi 26 juin 2024**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : Licence Professionnelle
Domaine : Droit, Économie, Gestion
Mention : Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
Parcours : Gestion et entrepreneuriat en hôtellerie restauration

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme FAVRE-BONTE Véronique, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- M.KIRCH Xavier, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé
- Mme LE-PENNEC Ekaterina, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences
- M. BATTISTELLI Matthieu, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- Mme FAVRE-BONTE Véronique, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Pour le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP